

Envoyé en préfecture le 01/03/2022

Reçu en préfecture le 01/03/2022

Affiché le 09/03/2022 sur site

ID : 059-215903923-20220215-D13\_2022-DE

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 15 FEVRIER 2022 : DELIBERATION N° 13**

*Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée*  
*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE*  
☎ : 03.27.53.76.01  
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 8 FEVRIER 2022**

**L'an deux mille VINGT-DEUX, le QUINZE FEVRIER 2022 à 18h00**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Jeannine PAQUE pouvoir à Marie-Charles LALY  
Nino CHIES pouvoir à Florence GALLAND  
Emmanuel LOCOCCILO pouvoir à Jean-Pierre COULON  
Myriam BERTAUX pouvoir à Arnaud DECAGNY  
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY  
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS  
Caroline LEROY pouvoir à Samia SERHANI  
Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

**EXCUSÉ(E)S:**

**ABSENT(E)S:**

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Nicolas LEBLANC

**OBJET : Pôle gare Maubeuge - Dénomination de la nouvelle voie créée pour desservir les nouvelles activités de services, commerces et loisirs : Rue Pierre PERRIN**

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-1 et L.411-6, traitant du droit, des autorités chargées des services de la voirie, de placer en vue du public des indications ou signaux concernant la circulation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la clause de compétence générale,
- L.2321-2- 20° relatif aux dépenses d'entretien des voies communales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment les articles :

- L.2111-1 relatif au domaine public immobilier ;
- L.2111-14 relatif au domaine public routier,

Vu l'arrêt Farrugia rendu par la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 30 avril 2002 exigeant que l'attribution d'un nom à une rue soit motivée par l'intérêt public local,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et Rénovation Urbaine » en date du 31 janvier 2022,

Considérant que la dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du conseil municipal en respect des dispositions de l'article L 2121-29 précité,

Considérant que l'attribution d'un nom à une rue doit être motivée par l'intérêt public local,

Considérant en outre qu'il appartient à la commune de prendre en charge la fourniture, la pose, l'entretien des plaques indicatives des voies et places publiques,

Considérant que la communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre réalise actuellement les travaux d'aménagement du Pôle Gare de Maubeuge destiné à accueillir un certain nombre d'activités de services, de commerce et de loisirs dont le complexe LOISISAMBRE en cours de construction,

Considérant que dans le cadre de ces aménagements la CAMVS réalise une voirie destinée à desservir l'ensemble de ces activités,

Considérant que l'emprise de voirie concernée est affectée à l'usage direct du public et plus précisément, aux besoins de la circulation terrestre,

Considérant que le Maire veille, au titre de ses pouvoirs de police générale, à la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publics et que l'adressage, par la dénomination de cette nouvelle rue, est un des éléments permettant cette « commodité de passage », il permet également le repérage notamment pour les services de secours,

Considérant que Pierre PERRIN, né Pierre Stanislas Germain Perrin, est un auteur-compositeur-interprète et acteur français, né le 8 juillet 1925 au Havre et mort le 20 juin 1985 à Paris,

Qu'il est connu notamment pour être l'auteur-compositeur de la chanson *Un clair de lune à Maubeuge* (1962) qui reste neuf semaines au hit-parade en France et qui fut interprétée entre autres par Bourvil, Jean Raynaud et Annie Cordy. La chanson a été traduite et enregistrée dans le monde entier.

Qu'il fut l'invité d'honneur de l'avant-première du film *Un clair de lune à Maubeuge*, tiré de la chanson, au cinéma *Le Paris*, le 13 décembre 1962 à Maubeuge. Une *miss Claire de Lune* apparut également à la fête de la bière en juillet de la même année à Maubeuge.

Qu'il est citoyen d'honneur de Maubeuge, de Tourcoing et d'autres villes du Nord de la France.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- Dénomme la voie desservant les activités à venir du Pôle Gare de Maubeuge : **rue Pierre PERRIN**

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.**

**Le Maire de Maubeuge,**



**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le : **01 MARS 2022**

Affiché le :

Notifié le :



Envoyé en préfecture le 01/03/2022  
Reçu en préfecture le 01/03/2022  
Affiché le  
ID : 059-215903923-20220215-D13\_2022-DE



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 1600001400011

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Impression non normalisée du plan cadastral